

Montréal, le 16 octobre 2008

Par courrier électronique

À : Tous les participants

**Objet : Demande de Gazifère inc. pour la fermeture réglementaire des livres pour la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007, demande d'approbation du plan d'approvisionnement de Gazifère inc. et demande de modification de ses tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009
Dossier de la Régie : R-3665-2008**

Conformément à la décision D-2008-108, la Régie tiendra une audience publique orale à compter du 22 octobre 2008, de 9 h à 15 h à ses bureaux de Montréal, pour l'examen de la phase II de la demande mentionnée en rubrique.

Afin de lui permettre de planifier le déroulement de l'audience, la Régie demande aux participants de lui transmettre, **d'ici le 20 octobre 2008, à 12h**, les informations suivantes :

- l'identité et la qualification de leurs témoins ;
- l'estimation du temps requis pour la présentation sommaire de leur preuve ;
- l'estimation du temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du distributeur et des intervenants ;
- l'estimation du temps requis pour leur argumentation.

La Régie demande aux participants d'estimer le plus précisément possible le temps requis. Elle rappelle qu'elle aura pris connaissance de l'ensemble de la preuve déposée avant le début de l'audience et que les témoignages devront donc en tenir compte et se limiter à souligner les conclusions recherchées et leurs motifs.

Un calendrier d'audience sera communiqué aux participants dès que possible après la réception des informations requises par la présente.

Souhaitant le tout conforme, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl